

Monsieur Stéphane Bondallaz  
Président du Conseil Général  
Rue Haute 20  
2013 Colombier

Auvernier, le 5 décembre 2023

Dépôt de la Motion populaire communale du Groupe de quartier Haut de la Grand-Rue

Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous soumettre en annexe une motion populaire émanant du groupe de quartier du Haut de la Grand-Rue.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Maurine de Montmollin

Groupe de quartier Haut de la Grand-Rue

Balthasar Kirschner

Benoit de Montmollin

Jean-Michel Henrioud



## NOM DU PARTI, DU GROUPEMENT OU SIGLE

Groupe de quartier Haut de la Grand-Rue

### Motion populaire communale

Les électrices et électeurs soussignés, faisant application des articles 117g et suivants de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, demandent au Conseil général de la commune de Milvignes d'enjoindre le Conseil communal de lui adresser un rapport d'information (ou un rapport accompagné d'un projet de règlement ou d'arrêté) **sur la création au centre du quartier d'au moins 15 places de parc** perdus dans l'aménagement des Clos, moyennant la réalisation de tout ou partie des idées listés ci-après

- Ajout d'un étage supplémentaire au parking du Vanel, agrémenté d'éléments arborés ou de panneaux solaires.
- Création de places de stationnement perpendiculaires aux emplacements réservés (bleus) à la Pacotte, à la place du talus entre le trottoir et le mur extérieur du Vanel. Environ 15 places pourraient être aménagées entre le "molock" et l'escalier menant au parking, potentiellement couvertes de végétation ou de panneaux solaires si nécessaire. (image en annexe)
- Transformation des 4 places réservées à la commune au Vanel en places de stationnement.
- Conception d'espaces de stationnement sans cloisonnement, pour favoriser les véhicules de taille réduite, aussi bien pour les places ordinaires que les places réservées (bleues).
- Suppression des obstacles et extension de la longueur des places.
- Duplication de l'espace de stationnement réservé en face de la Pacotte 3
- Réservation estivale d'emplacements de stationnement au parking des Fontenettes pour les détenteurs de vignettes.
- Etudier le besoin en stationnement par rapport au nombre d'habitant dans le quartier

### Motivation

Dans notre charmant village, réputé pour son cadre de vie convivial et sa diversité intergénérationnelle, notre priorité est de sauvegarder la beauté du site et la qualité de vie de ses résidents.

Cependant, suite à l'aménagement de la route des Clos, la suppression permanente de 15 places de stationnement a eu un impact négatif, entraînant un stationnement accru dans la Grand-Rue, perturbant l'harmonie visuelle du village.

Auparavant, le quartier disposait de 20 places à la Pacotte, 54 au Vanel, et 32 aux Clos, sans compter les espaces réservés. Bien que le projet ait maintenu 17 places le long des Clos, cela représente une perte nette de 15 places dans cette zone.

La demande de crédit du Conseil général n'a pas mentionné une suppression de places aussi importante. Le rapport indique des réductions locales de largeur de chaussée pour la sécurité des piétons, mais ne spécifie pas la perte de places de stationnement.

*Au point 3.3 du rapport :*

*(...) Des réduction locales de largeur de chaussée avec perte de priorité ont été intégrées le long de la route des Clos, afin d'apporter plus de sécurité aux piétons et de garder suffisamment de places de parc. (...)*

Source :

[https://www.milvignes.ch/fileadmin/Milvignes/Documents/Autorites\\_et\\_politique/Conseil\\_general/2021/CG\\_03.06.2021/Rapport\\_relatif\\_a\\_une\\_demande\\_de\\_credit\\_d\\_engagement\\_de\\_CHF\\_8\\_100\\_000\\_-](https://www.milvignes.ch/fileadmin/Milvignes/Documents/Autorites_et_politique/Conseil_general/2021/CG_03.06.2021/Rapport_relatif_a_une_demande_de_credit_d_engagement_de_CHF_8_100_000_-)

[TTC pour le reamenagement de surface et le renouvellement des infrastructures souterraines de la Route des Clos.pdf](#)

Il est crucial de souligner que de nombreuses entreprises du quartier ont besoin de places de stationnement de proximité pour maintenir leurs activités. Les rendez-vous et les visites dépassent souvent le temps de stationnement toléré dans la Grand-Rue.

Il est essentiel de maintenir un système de vignettes intelligent et accessible, crucial pour les résidents, travailleurs, familles, l'économie locale et les personnes âgées. La densification des habitations réduira automatiquement le nombre de places disponibles par habitant.

---

Loi sur les droits politiques

(Du 17 octobre 1984)

**Art. 101** <sup>1</sup>L'électeur doit apposer de sa main lisiblement sur la liste ses nom, prénoms, date de naissance et adresse, et signer.

<sup>2</sup>Il ne peut signer qu'une fois la même motion populaire communale.